



VILLE DE CROUY (Aisne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 14 décembre 2020 à 18 H 30

Présidence de Monsieur Daniel MOITIE, Maire.



Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21
Absents : 4

Date de la
convocation :
4 décembre 2020

La séance ouverte, sont présents :

M PLATRIER Claude, Maire
M. MARCHAL Jean-Bernard, Mme GORET Florence, M. LENOBLE Pierre, Mme DECARNELLE Aurélie, M. GILLOT Christophe, Mme FONTAINE Emilie, Mme MAUGRAS Chantal, M. BOUCHER Daniel, Mme PIASECKI Amandine, M. DELALIEU Jérôme, M. MASSET Serge, Mme HARRE Nicole, M. CERTIER Jean-Paul, Mme CLAUET-LENOIR Colette, M. FELIX Fabrice, Mme FAVEREAUX Angélique, M. GERVAIZE Jean-Michel, Mme MAGNIER Claudine.

Absents, pouvoir :

Mme LAMPENOIS Roseline représentée par M. Claude PLATRIER
Mme SELLIER Marie représentée par M. GILLOT Christophe

Absents, excusés : M. STEINSHORN Jean-Marie, Mme DERIGNY Lydie

Secrétaire de séance : M. MARCHAL Jean-Bernard



2020-12-14/091	rapporteur
FINANCES LOCALES / 7-1 DECISIONS BUDGÉTAIRES	M MARCHAL
LOCATION DE TABLES – BANCS - CHAISES – TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2021	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met à la disposition des habitants de la commune des tables, bancs et chaises pour leurs manifestations privées.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le tarif* de location pour l'année 2021, comme suit :

Fournitures	Tarif forfaitaire	Fournitures	Tarif forfaitaire
1 à 5 tables	5,00 €	de 1 à 10 bancs ou de 1 à 40 chaises	5,00 €
6 à 10 tables	10,00 €	de 11 à 20 bancs ou de 41 à 80 chaises	10,00 €
11 à 15 tables	15,00 €	de 21 à 30 bancs ou de 81 à 120 chaises	15,00 €

*Ce tarif ne s'appliquera pas aux associations de la commune.

Le matériel ne sera pas livré aux particuliers.

La recette sera imputée à l'article 7083 du budget de la commune.

Avis favorable du Bureau Municipal.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

Transmis en Sous-Préfecture
le :
Publié le :

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

C. PLATRIER